

seignements démontreraient peut-être qu'il n'y a pas lieu d'augmenter les subventions.

(Le crédit est adopté.)

Il est fait rapport de l'état de la question.

LES ELECTIONS DE L'ONTARIO ET LE CAMP DE PETEWAWA

L'hon. E. M. MACDONALD (ministre intérimaire de la Défense nationale): Je dirai quelques mots de la question soulevée par le chef de l'opposition (M. Meighen) et traitée cet après-midi par d'autres députés, je veux parler de la coïncidence du campement de Petawawa, cette année, avec les élections de l'Ontario. Voici les circonstances: Je suis informé par mes fonctionnaires qu'en février ou mars on a pourvu au campement de Petawawa comme à tous les autres. Le ministère ne pouvait donc savoir, à cette époque, que celui-là coïnciderait avec des élections quelconques. L'organisation d'un camp implique des préparatifs considérables, comme l'enrôlement des soldats et les mesures à être prises par les officiers et par tous ceux à qui il est permis de participer au campement. Comprenant qu'il convenait d'éviter autant que possible la coïncidence du campement avec les élections et de mettre les soldats à même de voter, après m'être consulté avec mes fonctionnaires, avec le chef de l'opposition et le premier ministre j'ai fait envoyer à l'honorable M. Raney, procureur général de la province d'Ontario, un télégramme suggérant qu'il fût établi, si possible, en vertu de la loi de l'Ontario, des bureaux provisoires de scrutin où les soldats appartenant aux batteries

pourraient voter. Il s'agit de recueillir leurs suffrages avant qu'ils se rendent au camp. J'ai suggéré, en outre, que si la loi de l'Ontario ne prévoyait pas pareille mesure, les suffrages fussent recueillis quand même aux bureaux provisoires et qu'il fût adopté, à une session subséquente, si c'était nécessaire, une loi pour ratifier ce qui aurait été fait. Je suis informé que l'honorable M. Ferguson, le chef d'un des groupes de l'Ontario, est favorable à cette proposition et l'honorable M. Hay, qui représente l'autre groupe, a été prévenu. Il a été jugé que si l'honorable M. Raney s'y déclarait favorable lui aussi, il serait à propos d'annoncer sa décision afin de mettre les intéressés en état de savoir à quoi s'en tenir. J'espère que le procureur général de l'Ontario va s'occuper de voir à ce qu'il soit donné effet à cette proposition. La situation ne concerne pas les suffrages des soldats des régiments ou bataillons d'infanterie, elle ne concerne que les suffrages de quelques-uns des soldats de six ou sept batteries d'artillerie qui appartiennent à différents comtés. Comme cette proposition n'intéresse qu'une quarantaine de soldats, la difficulté n'est pas aussi grave qu'on pourrait tout d'abord le supposer. J'espère donc qu'on va prendre les mesures qui ont été suggérées et que ces gens vont pouvoir voter. Modifier les arrangements qui sont déjà complétés au sujet du campement ce serait entraîner le pays dans une perte de \$7,000 ou \$8,000 à tel point que, d'après moi, les circonstances ne nous justifieraient guère de demander ensuite la sanction de la Chambre s'il est vrai qu'il y ait moyen de résoudre la difficulté autrement.

(La motion est adoptée et la séance est levée à onze heures et vingt minutes du soir.)